

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 51 (Rect)

présenté par
M. Potier

ARTICLE 2**RAPPORT**

À l'alinéa 113, substituer au mot :

« avec »

les mots :

« conclus entre les personnes publiques des pays en développement et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.